ALLIANCE ENVIRONNEMENT

Point de vue

Session d'hiver 2025
complément
Conseil national

La mobilité d'avenir ATE · BirdLife Schweiz/Suisse/Svizzera · GREENPEACE · pro natura · SES energiestiftung.ch · WWF

Impressum

Postgasse 15, Case Postale 817, 3000 Berne 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch
www.alliance-environnement.ch
Rédaction: Dominik Beeler, Anne Briol Jung

Table des matières

Date	N°	Affaires	Page
4 décembre 2025	25.041	OCF. Budget 2026 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2027-2029	4
17 décembre 2025	22.441	Iv.pa. Bregy. Une protection des plantes moderne, c'est possible	11
17 décembre 2025	25.057	OCF. Loi sur l'électricité (accélération de l'extension et de la transformation des réseaux électriques). Modification	13
		Recommandations supplémentaires pour les points inscrits à l’ordre du jour	14
		Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l’ordre du jour sur listes séparées	14

Traitement **4 décembre 2025**

25.041 OCF. Budget 2026 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2027-2029

Introduction

Diverses propositions des commissions des finances ont un impact sur l'environnement. L'Alliance-Environnement commente ci-dessous celles qui lui semblent les plus notoires.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande :

Conseil national

DFAE

A231.0329 Coopération au développement : ordre de préférences : minorité IV meilleure que minorité III meilleure que minorité II meilleure que minorité I meilleure que majorité CdF-N

A231.0330 Contributions aux organisations multilatérales : minorité IV préférable à minorité VI préférable à majorité CdF-N

DEFR

Secrétariat général DEFR

A231.0380 Contribution financière à Innosuisse : soutenir la majorité de la CdF-N/CF

Office fédéral de l'agriculture

A231.0225 Contributions à la recherche : soutenir la majorité de la CdF-N

A236.0105 Améliorations structurelles dans l'agriculture : soutenir le CF

DETEC

Office fédéral des transports

A231.0445 Transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs : soutenir la proposition du CF

Office fédéral de l'énergie

E150.0119/A202.0191 Recettes réserve d'hiver complémentaire/Réserve d'hiver complémentaire : soutenir la minorité Wettstein

Office fédéral de l'environnement

A200.0001 Dépenses de fonctionnement (budget global) : soutenir majorité CdF-N/CF

A231.0326 Eau: soutenir la minorité Wettstein

A236.0126 Revitalisation: soutenir la minorité Zybach

A231.0325 Assainissement de sites pollués : soutenir majorité CdF-N

A231.0323 Faune sauvage et chasse : protection des troupeaux : soutenir majorité CdF-N

Conseil des Etats

DFAE

A231.0329 Coopération au développement : ordre de préférences : proposition du Conseil fédéral préférable à celle de la majorité de la Commission des finances, préférable à celle de la minorité Friedli.

DEFR

Office fédéral de l'agriculture

A231.0224 Vulgarisation agricole : soutenir la majorité de la CdF-E

A231.0225 Contributions à la recherche : soutenir la majorité de la CdF-E

A236.0105 Améliorations structurelles dans l'agriculture : soutenir le CF

DETEC

Office fédéral des transports

A231.0445 Transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs : la proposition du Conseil fédéral est préférable à celle de la minorité Hurni, qui est elle-même préférable à celle de la majorité.

A236.0145 Systèmes de propulsion alternatifs pour les bus et les bateaux : soutenir minorité Zopfi/CF

Office fédéral de l’environnement

A231.0321 Commissions et organisations internationales : soutenir le CF

Argumentation

Argumentation DFAE

A231.0329 Coopération au développement

Pour un petit pays comme la Suisse, une coopération internationale forte en matière de développement contribue de manière importante à améliorer la résilience mondiale, ce qui est dans l'intérêt de la Suisse. Les projets dans le domaine du financement international de la lutte contre les changements climatiques, qui doivent être considérablement développés plutôt que réduits, entrent également dans cette catégorie. Les mesures d'adaptation, en particulier, dépendent des fonds publics. C'est pourquoi ces activités devraient être renforcées plutôt que réduites, comme le proposent la majorité et le Conseil fédéral.

A231.0330 Contributions à des organisations multilatérales

Les organisations multilatérales constituent un moyen important pour la Suisse d'augmenter l'impact des fonds et de soutenir des programmes cohérents. Cela concernerait également les fonds destinés au financement international de la lutte contre le changement climatique, qui doivent augmenter au lieu de diminuer.

Argumentation DEFR

A231.0380 Contribution financière à Innosuisse

La réduction non spécifique chez Innosuisse est peu judicieuse sur le plan économique, car Innosuisse contribue à transférer les innovations coûteuses issues de la recherche vers l'économie. Les dépenses élevées en matière de recherche ne sont utiles que si elles sont exploitées. Étant donné que cela concerne également l'innovation dans les domaines de la protection du climat et de l'environnement, nous soutenons la majorité/le CF, qui ne souhaite aucune réduction.

A231.0224 Vulgarisation agricole

La CdF-E se prononce en faveur d'une augmentation de 1,2 million de francs des moyens alloués au service de vulgarisation agricole (Agridea). Pour relever les défis majeurs auxquels est confrontée l'agriculture, tels que le changement climatique, la baisse de la fertilité des sols et la lutte contre les ravageurs, les agriculteurs ont besoin d'une offre de conseil compétente et diversifiée. Agridea assure le transfert de connaissances nécessaire entre la recherche et la pratique. L'Alliance-Environnement soutient donc la proposition de la CdE-E.

A231.0225 Contributions à la recherche

La CdF-E se prononce en faveur d'une augmentation d'un million de francs des contributions à la recherche versées à l'Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL). Garantir un approvisionnement alimentaire résilient en Suisse est un objectif central de la Confédération. À cet effet, la recherche pratique sur les méthodes de production durables est essentielle. L'Alliance-Environnement recommande donc de suivre la proposition de la CdE-SE.

A236.0105 Améliorations structurelles dans l'agriculture

La CdF-E demande une augmentation de 10 millions de francs des améliorations structurelles dans l'agriculture pour les mesures structurelles dans la viticulture. Ces fonds supplémentaires sont justifiés par la faible demande en vin suisse. Du point de vue de l'Alliance-Environnement, il n'appartient pas à la Confédération de lutter contre la baisse de la consommation d'un produit d'agrément à l'aide de l'argent des contribuables. Les prestations d'intérêt général fournies par l'agriculture, et donc aussi par la viticulture, sont déjà soutenues par des paiements directs

(notamment des contributions au paysage culturel et à la biodiversité). L'Alliance-Environnement recommande donc de suivre le Conseil fédéral.

Argumentation DETEC

A231.0445 Transport ferroviaire transfrontalier de voyageurs

Avec 6,5 millions de francs, la minorité Hurni est nettement plus modeste que le crédit d'engagement de 30 millions de francs par an à partir de 2025, que le Parlement a décidé conjointement avec la loi sur le CO2 en vigueur depuis 2025. Depuis lors, les 30 millions de francs par an sont entièrement financés par les recettes supplémentaires de la Confédération grâce à une modification législative du système d'échange de quotas d'émission de CO2. Dans l'ensemble, la nouvelle législation sur le CO2 n'a pas d'incidence sur les finances fédérales, même dans le domaine du transport ferroviaire international en tant qu'alternative au transport aérien. La minorité Hurni est également plus modeste que la proposition du Conseil fédéral, qui s'élève à 10 millions par an. La principale différence entre le Conseil fédéral et la minorité réside dans le fait que le train de nuit vers Copenhague et Malmö, qui, contrairement aux trains de nuit initialement prévus et promis par les CFF vers Rome et Barcelone, présente une faible efficacité en termes de promotion, ne peut être proposé sous la forme prévue. La minorité demande aux CFF de miser davantage sur le financement par les utilisateurs pour les alternatives aériennes et sur des offres moins coûteuses, y compris les trains de jour.

A236.0145 Systèmes de propulsion alternatifs

À partir de 2026, la Caisse fédérale enregistrera des recettes supplémentaires, car le remboursement de l'impôt sur les huiles minérales pour les entreprises de transport par bus sera progressivement supprimé. Avec la loi sur le CO2 en vigueur depuis le début de l'année, le Parlement a décidé de supprimer cette incitation inopportune et de ne plus pénaliser les bus électriques sans émissions de CO2. À partir de 2027, les recettes supplémentaires s'élèveront à au moins 40 millions de francs par an, selon le message relatif au programme d'allègement budgétaire 27. La Commission des transports du Conseil des États s'est donc prononcée à l'unanimité en faveur d'une réduction de 6 millions de francs par an à partir de 2027 par rapport au crédit d'engagement décidé, pour atteindre 40 millions de francs par an. Le montant pour l'année 2026 est désormais controversé, car le financement compensatoire par des recettes supplémentaires n'atteindra pas encore 40 millions de francs par an. Le Conseil fédéral et la minorité Zopfi considèrent que 30 millions constituent une étape intermédiaire appropriée compte tenu du niveau des dépenses de 2027. La majorité n'a déposé aucune proposition à ce sujet dans le plan financier. Elle ne se prononce pas sur la question de savoir si elle souhaite augmenter les dépenses de manière spectaculaire, passant de 20 millions de francs en 2026 à 46 millions de francs en 2027, conformément au plan financier actuel, ce qui entraînerait sans doute des reliquats de crédits indésirables. La proposition du Conseil fédéral et de la

minorité Zopfi tient compte du fait qu'une promotion par à-coups va à l'encontre de la sécurité des attentes des entreprises. La minorité et le Conseil fédéral reconnaissent que, contrairement à presque toutes les autres dépenses, celles-ci sont financées par des recettes supplémentaires que le Parlement a prévues en même temps que le crédit d'engagement dans la loi sur le CO2 et qui seront encore renforcées par le programme d'allègement budgétaire 27.

E150.0119/A202.0191 Réserve d'hiver complémentaire

La réserve d'hiber actuelle répond déjà aux exigences de l'Elcom grâce à la réserve d'eau disponible, aux centrales électriques de réserve existantes et aux groupes électrogènes de secours mis en commun. À l'avenir, d'autres groupes électrogènes de secours seront ajoutés dans les centres de calcul et la réserve de consommation récemment décidée, ce qui permettra de couvrir les besoins au-delà de 2030. La construction très coûteuse de nouvelles centrales électriques de réserve et la conversion coûteuse d'un banc d'essai à turbine à gaz existant à Birr sont donc superflues à l'heure actuelle. En revanche, le crédit est nécessaire pour indemniser les réserves existantes conformément à la minorité.

A200.0001 Dépenses de fonctionnement (budget global)

En raison des défis importants à relever, l'OFEV doit traiter un nombre croissant de tâches confiées par le législateur, dont beaucoup sont financées par des taxes prélevées auprès des responsables. C'est pourquoi nous soutenons le Conseil fédéral et la majorité de la Commission des finances du Conseil national dans leur décision de ne pas procéder à de nouvelles réductions.

A231.0326 Eau

Une minorité demande une augmentation des moyens financiers de 2,8 millions de francs. Les exigences imposées aux cantons pour garantir la qualité de l'eau ont considérablement augmenté en raison de la forte pollution par les micropolluants, en particulier les PFAS. Les fonds supplémentaires sont nécessaires pour soutenir financièrement les cantons dans la mise en place d'un système de surveillance des PFAS et dans l'assainissement des eaux de surface et des eaux souterraines polluées. La garantie d'une bonne qualité de l'eau est essentielle pour la protection des organismes aquatiques et la santé de la population grâce à une eau potable propre.

A236.0126 Revitalisation

Une minorité (10 voix contre 12 et 2 abstentions) souhaite que 8 millions de francs supplémentaires soient alloués à la revitalisation des cours d'eau. Ces fonds supplémentaires sont nécessaires car la grande majorité des cours d'eau naturels en Suisse sont fortement dégradés. Les revitalisations offrent une protection rentable contre les crues et favorisent un régime hydrologique équilibré ainsi que la recharge des nappes phréatiques. Cela est

particulièrement important en période de changement climatique. La revitalisation est prescrite par la loi, mais la Suisse est nettement en retard par rapport à l'objectif annuel moyen (20 km au lieu de 50 km/an). Étant donné que des investissements considérables ont déjà été consacrés à la planification et que l'inaction augmenterait les coûts futurs, il est important d'augmenter les fonds pour 2026. Sans cela, plusieurs cantons ne pourront pas mettre en œuvre les projets qu'ils ont déjà planifiés en raison d'un manque de ressources.

A231.0325 Assainissement de sites pollués

Par principe, les sites contaminés doivent être assainis afin de protéger les eaux et les nappes phréatiques et d'éviter des coûts supplémentaires élevés à une date ultérieure. Les 5 millions de francs supplémentaires demandés par la CdF-N sont importants pour mettre en œuvre au mieux le traitement des sites contaminés.

À moyen terme, il faut toutefois veiller à ce que les recettes provenant de l' OTAS couvrent les coûts supplémentaires engendrés par les nouveaux cas donnant droit à une indemnisation (assainissement des aires de jeux pour enfants, des sites PFAS et des contaminations à la dioxine autour des usines d'incinération des ordures ménagères). Les coûts liés à l'accélération prévue du traitement des sites contaminés (entrée en vigueur de la loi révisée sur la protection de l'environnement le 1er avril 2025) doivent également pouvoir être couverts par ces recettes.

A231.0321 Commissions et organisations internationales

Les fonds de ce poste budgétaire sont nécessaires pour permettre à la Suisse de remplir ses obligations internationales découlant d'accords et d'organisations internationaux. Ils permettent en outre à la Suisse de s'engager au niveau international en faveur de meilleures conditions-cadres pour une gestion durable des ressources naturelles. Avec l'aggravation de la crise climatique et de la biodiversité à l'échelle mondiale, la première touchant particulièrement durement les pays du Sud, le besoin de coordination et de réglementation internationales s'accroît fortement. Pour un petit pays comme la Suisse, les accords internationaux constituent un moyen important d'obtenir des améliorations pertinentes qui dépassent les frontières nationales et profitent indirectement à la Suisse.

A231.0323 Faune sauvage et chasse : protection des troupeaux

Une protection des troupeaux mise en œuvre à grande échelle et de manière professionnelle est la mesure la plus importante pour une coexistence sans conflit avec les grands prédateurs, tels que le loup. Les besoins financiers restent importants. Seuls environ 50 % des coûts liés à la protection des troupeaux dans les alpages sont couverts par les fonds fédéraux et cantonaux. Les fonds supplémentaires alloués à la protection des troupeaux entre 2021 et 2024 ont permis de renforcer considérablement les mesures et se sont traduits par une diminution des attaques de loups. Comme les loups

continuent de coloniser de nouvelles régions où la protection des troupeaux doit encore être mise en place, les fonds fédéraux restent nécessaires. La régulation proactive des loups n'y change rien, car un seul loup suffit pour causer d'importants dégâts dans les troupeaux non protégés.

Contact

BirdLife Suisse, Damaris Hohler, damaris.hohler@birdlife.ch, T 044 457 70 42

Association transports et environnement, Luc Leumann, luc.leumann@verkehrsclub.ch, M 079 705 06 58

WWF Suisse, Patrick Hofstetter, patrick.hofstetter@wwf.ch, T 044 297 22 77

Traitement **17 décembre 2025**

22.441 Iv.pa. Bregy. Une protection des plantes moderne, c'est possible

Introduction

L'initiative parlementaire demande l'autorisation des produits phytosanitaires et des homologations en cas d'urgence de six pays de l'UE (DE, AU, FR, IT, BE, NL).

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande de suivre la proposition du Conseil fédéral et de la minorité et de ne pas entrer en matière sur l'initiative parlementaire. Si l'entrée en matière est décidée, nous recommandons de soutenir toutes les minorités.

Argumentation

La révision de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires, qui entrera en vigueur le 1er décembre 2025, prévoit déjà une reprise progressive des autorisations délivrées par les États membres de l'UE. Cette ordonnance est le résultat d'un processus de révision approfondi et fondé sur des connaissances techniques solides au sein de l'administration. Les automatismes supplémentaires demandés par l'initiative parlementaire limiteraient la souveraineté réglementaire de la Suisse dans des domaines clés, en particulier en ce qui concerne l'adaptation des prescriptions d'utilisation visant à protéger l'être humain et l'environnement. En outre, la reprise prévue des homologations en cas d'urgence constitue une généralisation imprudente qui entraînerait une charge administrative importante.

<u>Art. 160a al 6 Homologations en cas d'urgence (soutenir la minorité)</u>

La reprise automatique envisagée des homologations en cas de situation d'urgence de l'UE pose plusieurs problèmes.

1) Les homologations en cas de situation d'urgence sont spécifiques au contexte et servent à résoudre des problèmes phytosanitaires aigus et localisés. Aucun État membre de l'UE ne reprend les homologations en cas de situation d'urgence d'autres pays. La Suisse ne doit pas déroger à ce principe en les reprenant de manière générale.
2) Le nombre d'homologations en cas de situation d'urgence en Suisse est déjà en forte augmentation. Les homologations d'urgence répétées contournent en fait la procédure d'autorisation normale pour des applications spécifiques et éludent ainsi les contrôles de sécurité prévus à cet effet.
3) Il s'agit d'un effort important pour un bénéfice minime. Le Conseil fédéral constate ainsi dans son rapport : « La proposition de la CER-N

visant à introduire une reprise automatique des homologations en cas d'urgence ne permettrait pas d'accélérer la mise sur le marché des produits concernés. [...]Ces tâches [...] requièrent des ressources considérables et doivent être accomplies dans des délais très courts, même si elles s'avéraient finalement non pertinentes pour la situation en Suisse » (Avis du CF, 22.10.2025)

Art. 160b – Homologation des produits homologués dans les États limitrophes de la Suisse ainsi que NL et BE (soutenir la minorité)

Al 1 : Pas d'extension à la Belgique et aux Pays-Bas,:
Avec respectivement 10,5 kg/ha (Pays-Bas) et 6,8 kg/ha (Belgique), ces pays comptent parmi les plus gros utilisateurs de pesticides en Europe (Suisse : 4,8 kg/ha). Une adoption forfaitaire ne se justifie ni sur le plan géographique ni sur le plan agronomique. Malgré une procédure d'autorisation par zone, l'autorisation est délivrée au niveau national. Il n'existe pas de vue d'ensemble à l'échelle de l'UE indiquant quels produits sont effectivement autorisés dans quels pays.

Abs 2 La Suisse doit pouvoir continuer à édicter ses propres conditions d'emploi
Les adaptations proposées par les minorités sont une condition essentielle pour **garantir la souveraineté nationale en matière de protection des personnes et de l'environnement**. La possibilité d'édicter d'autres prescriptions d'utilisation est particulièrement importante pour tenir compte des conditions particulières de la Suisse (pentes, précipitations plus importantes).

Art.160c Durée de la procédure d'homologation (soutenir la minorité)

Comme le demande la minorité, la durée de la procédure d'homologation ne devrait tenir compte que du travail administratif. La remise ultérieure de documents par le requérant et les éventuels recours doivent être exclus de la limitation dans le temps. C'est le seul moyen de garantir que l'autorité puisse accomplir un travail sérieux dans le délai imparti.

L'extension de la reprise automatique des homologations et des homologations en cas d'urgence provenant d'autres États membres de l'UE n'est pas justifiable sur le plan technique, elle présente des risques écologiques et elle alourdit la charge administrative.

L'Alliance-Environnement rejette l'initiative parlementaire 22.441 et recommande, si celle-ci est acceptée, de suivre les minorités respectives dans tous les articles concernés.

Contact Eva Goldmann, eva.goldmann@wwf.ch, T 044 297 23 04

Traitement **17 décembre 2025**

25.057 OCF. Loi sur l'électricité (accélération de l'extension et de la transformation des réseaux électriques). Modification

Introduction

Le projet vise à accélérer la construction du réseau. Cela est indispensable pour la transition énergétique et la sécurité de l'approvisionnement en électricité. Le système électrique en pleine mutation a besoin d'un réseau électrique adapté. Le développement des énergies renouvelables ne doit pas être freiné par un manque de capacités du réseau électrique. En outre, l'amélioration des conditions-cadres pour les installations de stockage et les stations de transformation est également utile, à condition qu'elle n'affecte pas des zones écologiquement précieuses. L'extension et la transformation du réseau doivent continuer à se faire dans le respect de la biodiversité. À cet égard, le projet présente toutefois encore plusieurs lacunes importantes.

Recommandation

L'Alliance-Environnement recommande au Conseil national d'accepter la proposition de minorité Bäumle.

Argumentation

Avec la minorité Bäumle, les stations transformatrices sont également possibles en dehors de la zone à bâtir, sous certaines conditions restrictives. Dans certains cas, cela peut aider à trouver un emplacement approprié et ainsi mieux relever les défis liés à l'extension du réseau électrique. Les dispositions sont conçues de manière à ce que cela ne soit possible que dans des cas exceptionnels, de sorte que l'impact négatif sur l'utilisation des sols devrait être minime. En outre, même avec cette modification, il reste nécessaire de trouver un juste équilibre entre les intérêts de l'extension et ceux de la protection de la nature afin d'éviter la construction dans des zones écologiquement précieuses.

À plusieurs égards, le projet présente toutefois encore des lacunes importantes en matière de compatibilité avec la nature : par exemple dans l'évaluation de l'intérêt national prioritaire pour le réseau de distribution, dans la liste trop restreinte des exceptions au principe des lignes aériennes et dans l'assouplissement marqué de la procédure de conciliation. Une correction par le Conseil des États s'impose ici.

Contact

SES, Fabio Gassmann, fabio.gassmann@energiestiftung.ch, M 076 319 09 50

BirdLife, Damaris Hohler, damaris.hohler@birdlife.ch, T 044 457 70 42

Recommandations supplémentaires pour les points inscrits à l'ordre du jour

25.3231	Mo. Müller Damian. Adapter les prescriptions du programme SRPA dans l'intérêt de l'environnement et du bien-être des animaux	Rejeter
23.3783	Mo. Schaffner. Taxation des combustibles et carburants en fonction de leur teneur énergétique	Version modifiée (= minorité Grossen) Accepter
24.303	Iv.ct. GE. Pour que la colère des paysannes et des paysans suisses ne reste pas lettre morte	Rejeter

Recommandations de vote relatives aux objets figurant à l'ordre du jour sur listes séparées

	Initiatives parlementaires 1ère phase	
24.414	Iv.pa. Mahaim. Des prix de référence pour protéger la production agricole	Rejeter

ALLIANCE ENVIRONNEMENT

Point de vue

L'Alliance-Environnement a pour membres six grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

L'Alliance-Environnement, Postgasse 15, Case Postale 817, 3000 Berne 8
T 031 313 34 33, info@alliance-environnement.ch, www.alliance-environnement.ch

Membres

Association transports et environnement ATE
ATE, Aarbergergasse 61, case postale 8676, 3001 Bern
T 031 328 58 58
www.vcs-ate.ch

BirdLife Schweiz
BirdLife Schweiz, Wiedingstrasse 78, case postale, 8036 Zürich
T 044 457 70 20
www.birdlife.ch

Fondation suisse de l'énergie
FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich
T 044 275 21 21
www.energiestiftung.ch

Greenpeace
Greenpeace Schweiz, case postale, 8031 Zürich
T 044 447 41 41
www.greenpeace.ch

Pro Natura
Pro Natura, case postale, 4018 Basel
T 061 317 91 91
www.pronatura.ch

WWF
WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne
T 044 297 21 21
www.wwf.ch

Partenaires

Pro Alps
Pro Alps, Hellgasse 23, 6460 Altdorf UR
T 041 870 97 81
www.proalps.ch

Amis de la Nature Suisse
Amis de la Nature Suisse, case postale, 3001 Bern
T 031 306 67 67
www.amisdelanature.ch

Ecorating

L'Alliance-Environnement analyse régulièrement les votes des parlementaires pour évaluer leur sensibilité environnementale, voir www.ecorating.ch. Les objets traités dans le «Point de vue» constituent la base de cette analyse.